



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110222

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

**CPA. Centre Historique. PRI 42, rue Sainte Colombe - 10,
rue du Soleil. Subventions de la Ville aux propriétaires
occupants ou accédants. Autorisation. Décision.**

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 3 projets suivants qui représentent une aide totale de la Ville de 7 194 €

- 1 - **Mlle Frédérique LE BLANCHE, copropriétaire d'un appartement sis 42, rue Sainte-Colombe à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

L'immeuble dont Mlle LE BLANCHE est copropriétaire fait partie du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002, dont les îlots Bouquière/Buhan et Bouquière/Sainte Colombe et Renière ont fait l'objet d'une Déclaration publique de travaux (DUP) par le Préfet de la Gironde en date du 8 juin 2005. Le programme de travaux de la DUP ainsi que les délais de réalisation ont été approuvés par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2005.

Statut de propriétaire de Mlle LE BLANCHE	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Ressources < Plafonds ANAH

Cette opération consiste en la réalisation de travaux sur les parties communes de l'immeuble, ces derniers étant prescrits par la DUP. La propriétaire occupe son logement de type T2 à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 septembre 2009.

L'aide de la Ville comprend une aide au titre de la DUP.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 000 €

- Prime de la Ville au titre de la DUP : 25 000 € X 20% = 5 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Frédérique LE BLANCHE une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- 2 - **M. Jean-Philippe COUVY, copropriétaire d'un appartement sis 10, rue du Soleil à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

L'immeuble dont M. COUVY est copropriétaire fait partie du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002, dont les îlots Bouquière/Buhan et Bouquière/Sainte Colombe et Renière ont fait l'objet d'une Déclaration publique de travaux (DUP) par le Préfet de la Gironde en date du 8 juin 2005. Le programme de travaux de la DUP ainsi que les délais de réalisation ont été approuvés par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2005.

Statut de propriétaire de M. COUVY	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Ressources < Plafonds ANAH

Cette opération consiste en des travaux sur un logement de T2 occupé par son propriétaire à titre de résidence principale et en la réalisation de travaux sur les parties communes de l'immeuble, l'ensemble de ces interventions étant prescrites par la DUP.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 septembre 2009. L'aide de la Ville comprend une aide au titre de la DUP.

Montant des dépenses subventionnées : 3 862 €

- Prime de la Ville au titre de la DUP : $3\,862\text{ €} \times 20\% = 772\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Jean-Philippe COUVY une participation d'un montant de 772 € pour la Ville de Bordeaux

3 - M. Mme François PIC, copropriétaires d'un appartement sis 10, rue du Soleil à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

L'immeuble dont M. Mme PIC sont copropriétaires fait partie du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Saint Eloi / Salinières instauré par délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2002, dont les îlots Bouquière/Buhan et Bouquière/Sainte Colombe et Renière ont fait l'objet d'une Déclaration publique de travaux (DUP) par le Préfet de la Gironde en date du 8 juin 2005. Le programme de travaux de la DUP ainsi que les délais de réalisation ont été approuvés par délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2005.

Statut de propriétaire de M. Mme PIC	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	140% Plafond ANAH < Ressources < Plafonds Ville PTZ

Cette opération consiste en la réalisation de travaux sur les parties communes de l'immeuble, ces derniers étant prescrits par la DUP. Les propriétaires occupent leur logement de type T3 à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 septembre 2009. L'aide de la Ville comprend une aide au titre de la DUP.

Montant des dépenses subventionnées : 7 109 €

- Prime de la Ville au titre de la DUP : $7\,109\text{ €} \times 20\% = 1\,422\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme François PIC une participation d'un montant de 1 422 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

